Nations Unies S/PV.6489



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6489e séance

Vendredi 25 février 2011, à 10 heures
New York

Présidente :	Mme Viotti	(Brésil)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Berger
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	M. Dunn
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Briens
	Gabon	M. Moungara Moussotsi
	Inde	M. Vinay Kumar
	Liban	M. Assaf
	Nigéria	Mme Ogwu
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Quarrey

Ordre du jour

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (S/2011/73)

11-24383 (F)





La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (S/2011/73)

La Présidente (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Guinée-Bissau à participer à la présente séance.

Je prie le fonctionnaire du protocole d'escorter S. E. M. Carlos Gomes Júnior, Premier Ministre de la Guinée-Bissau, à la table du Conseil.

M. Carlos Gomes Júnior, Premier Ministre de la Guinée-Bissau, est escorté à la table du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : Au nom des membres du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. le Premier Ministre Carlos Gomes Júnior.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Joseph Mutaboba, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

À la présente séance, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, je ferai un exposé en ma qualité de Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/73, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays.

Je donne maintenant la parole à M. Joseph Mutaboba.

M. Mutaboba (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur de présenter le dernier rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) (S/2011/73). Je me réjouis également de l'occasion qui m'est offerte d'échanger des vues avec le Conseil sur les derniers faits marquants survenus en Guinée-Bissau. Des progrès ont été réalisés dans le pays sur le plan politique et en matière de sécurité, mais la situation demeure complexe et précaire.

Avec la permission du Conseil, je vais me concentrer aujourd'hui sur quatre domaines principaux : les efforts déployés pour renforcer la stabilité des institutions de l'État et faire démarrer la mise en œuvre du programme de réforme du secteur de la sécurité pour le secteur de la défense; les progrès réalisés dans le processus de dialogue national et de conférence nationale; l'évolution récente de la situation en matière de lutte contre l'impunité et de lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée; et enfin, les relations complexes entre les autorités nationales de la Guinée-Bissau et ses partenaires internationaux.

Les membres se souviendront que, dans sa déclaration présidentielle du 22 juillet 2010 (S/PRST/2010/15), le Conseil de sécurité a demandé que la communauté internationale et le Gouvernement bissau-guinéen appuient les efforts déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour renforcer et stabiliser les institutions publiques du pays. Comme le Conseil le sait déjà, la CEDEAO et la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) ont élaboré une feuille de route visant à appuyer la mise en œuvre du programme de réforme du secteur de la sécurité et à aider à renforcer la stabilité des institutions publiques en Guinée-Bissau. Le Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO a adopté le 24 novembre la feuille de route, qu'il a présentée aux chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO en vue de son adoption finale. Il importe toujours d'amener les dirigeants de la Guinée-Bissau et de la CEDEAO à comprendre qu'ils doivent mettre en œuvre leurs plans de lancement du programme de réforme du secteur de la sécurité dans les domaines de la défense et de la sécurité afin de contribuer sans retard au processus de stabilisation de la Guinée-Bissau.

Au niveau national, l'adoption de la feuille de route par le Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO a donné un nouvel élan aux efforts déployés par les partenaires techniques pour lancer le processus.

Le 10 décembre, le Comité directeur national pour la réforme du secteur de la sécurité, coprésidé par le Ministre de la défense, a fait part de son adhésion totale à la feuille de route et appelé les dirigeants de la Guinée-Bissau et de la CEDEAO à procéder au plus vite à son adoption définitive.

En outre, le 6 décembre, l'Assemblée nationale populaire a approuvé un accord bilatéral entre les Gouvernements angolais et bissau-guinéen portant sur l'octroi de 30 millions de dollars à l'appui de la réforme du secteur de la sécurité. Cet accord, qui prévoit l'achèvement d'un certain nombre de tâches relevant du partenariat établi entre la CEDEAO et la CPLP et de la feuille de route, vient en complément des efforts régionaux visant à aider le Gouvernement bissau-guinéen à promouvoir ses priorités nationales dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité. En janvier, une première équipe d'experts militaires et de police angolais, chargée de travailler sur les plans de remise en état des infrastructures militaires et de mettre la dernière main aux plans de formation avec ses homologues bissau-guinéens, a été déployée en Guinée-Bissau. Nous avons appris que la plus grande partie de l'équipe angolaise serait déployée d'ici à la fin du mois.

Ces dernières semaines, j'ai poursuivi mon travail avec les autorités nationales, notamment le Président et le Premier Ministre, pour souligner l'importance de l'engagement constant de tous les acteurs nationaux, et surtout de l'encadrement politique et militaire, dans le partenariat établi entre la CEDEAO et la CPLP et la mise en œuvre de la feuille de route. Outre ces interventions auprès des autorités nationales, j'ai également écrit en décembre au Président de la Commission de la CEDEAO, M. James Victor Gbeho, pour rappeler combien il était urgent que les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO adoptent la feuille de route afin de tirer profit de la dynamique actuelle.

En outre, conformément aux dispositions de la résolution 1949 (2010) prévoyant la présentation d'informations complètes sur les modalités, le calendrier et les moyens devant permettre de mettre en œuvre la feuille de route de la CEDEAO, j'ai proposé au Président de la Commission de la CEDEAO que des experts de la CEDEAO et de la CPLP commencent à travailler de concert avec leurs homologues nationaux sans plus de retard afin de fixer des délais et des objectifs réalistes qui correspondent aux conditions définies par les partenaires internationaux et, ainsi, de nous permettre de revenir rapidement au Conseil de sécurité. Je demeure convaincu que l'ONU sera mieux à même de faire rapport au Conseil de sécurité, dans le cadre du prochain rapport intérimaire du Secrétaire général, après le déploiement de la mission d'évaluation commune qui doit être menée par l'ONU, la CEDEAO et la CPLP, conformément à la résolution. Ce processus sera également important pour mener à bien les discussions actuelles entre le BINUGBIS et les équipes de pays de l'ONU visant à établir les principaux critères de mise en œuvre conjointe du plan de travail stratégique de la mission et à élaborer une stratégie de sortie pour le BINUGBIS.

Je tiens à souligner la dynamique positive engendrée par le partenariat établi entre la CEDEAO et la CPLP et le Gouvernement bissau-guinéen, qui a considérablement influé ces derniers mois sur le climat politique et les conditions de sécurité dans le pays. Le Président, Malam Bacai Sanhá, et le Premier Ministre, Carlos Gomes Júnior, ont maintenu un dialogue étroit au cours des derniers mois sur les questions nationales les plus importantes, y compris la décision de libérer les officiers détenus depuis les événements du 1er avril, hors procédure régulière. Le 20 janvier, à l'occasion de la Journée des héros nationaux, les deux dirigeants ont affirmé publiquement leur respect mutuel et leur détermination de renforcer la stabilité des institutions nationales. Ce geste a conduit l'encadrement militaire à confirmer, par l'entremise du chef d'état-major des armées, que les militaires ne se mêleraient pas de la politique et à s'engager à appuyer le Gouvernement pendant le reste de son mandat et de la législature en cours, soit jusqu'en 2012.

Le processus de dialogue national, qui doit aboutir à l'issue du premier semestre de 2011 à la tenue de la conférence nationale, a également enregistré des progrès ces dernières semaines. Grâce à l'appui financier et technique du BINUGBIS, huit consultations nationales ont été organisées en décembre et janvier avec le personnel des forces de défense et de sécurité. Ces efforts, menés dans le cadre de consultations importantes sur la question de la feuille de route établie par la CEDEAO et la CPLP en vue d'appuyer la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau, ont révélé un profond désir de changement chez les hommes de troupe.

Les consultations, auxquelles ont également participé des représentants des institutions publiques, de la société civile et de la presse, ainsi que des parlementaires, ont fait ressortir la mauvaise image des

forces armées en Guinée-Bissau et leurs responsabilités dans les crises successives que le pays a traversées. La première série de consultations menées avec les forces de défense et de sécurité a permis de formuler de nombreuses recommandations, notamment sur la nécessité d'une démarcation des rôles entre les secteurs de la défense et de la sécurité; de l'établissement d'un schéma de carrière; de la mobilité, associée à des critères de mérite; et de l'amélioration des conditions de service. Pour la prochaine phase du dialogue national, sont prévues des consultations, en mars, avec la diaspora, dans la sous-région et en Europe, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi que neuf conférences régionales qui se tiendront en avril et en mai dans tout le pays en vue de mener à bien les préparatifs de la conférence nationale.

Le débat constructif portant sur l'examen éventuel de la Constitution bissau-guinéenne est un autre domaine dans lequel les réformes institutionnelles ont enregistré des progrès ces derniers mois. Dans les déclarations qu'ils ont prononcées à l'ouverture de la dernière session du Parlement, le 19 novembre 2010, le Président Malam Bacai Sanhá et le Président du Parlement ont insisté sur la nécessité de considérer cette réforme comme une question prioritaire pour la stabilité des institutions publiques. À l'initiative de la commission parlementaire chargée de l'examen de la Constitution et en collaboration avec la faculté de droit de Bissau, le BINUGBIS a organisé une série de débats et de séminaires à l'intention des membres du Parlement issus des quatre partis politiques représentés au Parlement.

Le but de ces travaux, menés en décembre 2010 et en janvier 2011, était de mieux sensibiliser les principaux acteurs politiques sur les questions constitutionnelles, de stimuler une réflexion sur les contraintes liées aux processus de renforcement de l'État en Guinée-Bissau et de permettre aux membres du Parlement de mieux comprendre les divers aspects du processus constituant ainsi que les principes, structures et organes législatifs.

En 2011, le BINUGBIS continuera d'appuyer le processus d'examen de la Constitution en organisant des réunions locales et régionales visant à instaurer un dialogue politique entre les membres du Parlement et les principaux groupes nationaux intéressés afin de recueillir leurs vues sur les meilleurs dispositifs et principes législatifs et les solutions politiques qui pourraient garantir durablement la stabilité et la sécurité en Guinée-Bissau et y ancrer solidement la démocratie et le développement.

Malgré ces faits nouveaux dont on peut se féliciter, il reste encore beaucoup de progrès à faire dans d'autres domaines importants, notamment la lutte contre l'impunité, contre le trafic de stupéfiants et contre la criminalité organisée. S'agissant de la lutte contre l'impunité, malgré la libération en décembre 2010 de l'ancien chef d'état-major des armées et d'autres officiers militaires détenus hors de toute procédure régulière depuis le 1er avril 2010, peu de progrès ont été réalisés sur d'autres fronts, notamment dans les enquêtes sur les assassinats commis en mars et en juin 2009.

J'ai continué de plaider pour davantage de clarté et de transparence de la part des autorités judiciaires bissau-guinéennes, afin de mobiliser l'appui des partenaires internationaux pour mener à terme ces enquêtes. Je regrette cependant que le Gouvernement bissau-guinéen et le Bureau du Procureur général n'aient pas encore présenté un état précis de ces enquêtes, et que les préoccupations s'accroissent en Guinée-Bissau du fait que la libération de tous les officiers détenus dans le cadre de ces enquêtes pourrait une fois de plus être considérée comme une tentative de gel du processus.

S'agissant de la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée, plusieurs mesures prises par le Gouvernement valent la peine d'être mentionnées, comme par exemple la création d'une cellule de lutte contre la criminalité transnationale dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, avec l'appui de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et INTERPOL. Je prends aussi note avec satisfaction de la décision prise par le Gouvernement en janvier de fermer la piste de Cufar, dans le sud du pays, qui avait été utilisée pour des vols illégaux. En outre, le 11 janvier, les Présidents Sanhá et Condé sont convenus, en Guinée-Conakry, de joindre leurs forces dans la lutte contre le trafic de drogue en renforçant la collaboration entre l'agence nationale guinéenne de lutte contre les stupéfiants et la cellule de lutte contre la criminalité transnationale bissau-guinéenne.

Par ailleurs, le 10 février 2011, la police judiciaire bissau-guinéenne a organisé un autodafé de drogues près de Bissau, auquel participaient le Ministre de la justice – qui est présent parmi nous aujourd'hui –, le Procureur général, des représentants de la

communauté diplomatique ainsi que des journalistes. Quatorze kilogrammes de cocaïne, environ 800 kilogrammes de cannabis et 71 grammes de crack, saisis entre 2007 et 2010, ont été brûlés. Dans leurs déclarations, le Ministre de la justice et le Procureur général ont dit que cette cérémonie avait montré l'engagement des autorités à combattre le fléau, et ont rejeté les rumeurs selon lesquelles les drogues saisies avaient été réintroduites sur le marché.

Finalement, le 22 février, le Procureur général a promulgué un décret déclarant la compétence exclusive de la police judiciaire pour les enquêtes relatives au trafic de drogue. L'application de ce décret facilitera le travail de la police judiciaire et la coopération entre les institutions policières concernées.

Même si cette mesure est encourageante, je pense que le Gouvernement doit continuer de faire montre de sa détermination à lutter contre ce fléau, notamment en mobilisant les ressources humaines et financières adéquates pour la cellule de lutte contre la criminalité transnationale récemment créée. Entre-temps, des accords permettant à des navires étrangers de patrouiller dans les eaux territoriales situées au large des côtes de la Guinée-Bissau et de mener des activités de police conjointes avec la police bissau-guinéenne constitueraient le signe de la ferme volonté du Gouvernement de réaliser des progrès dans ce domaine important.

Je ne saurais terminer mon exposé sans parler du rôle que les partenaires régionaux et internationaux continuent de jouer dans la stabilisation du climat politique et de la situation en matière de sécurité en Guinée-Bissau. Outre le partenariat avec la CEDEAO et la Communauté des pays de langue portugaise – qui doit encore se concrétiser sur le terrain – il importe de souligner que l'amélioration du climat politique et de sécurité a été largement influencée par l'annonce faite en décembre 2010, selon laquelle le pays avait atteint le point d'achèvement au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Cette information a donné lieu à un optimisme prudent et a amélioré le moral du Gouvernement de Carlos Gomes Júnior, ici présent, qui a œuvré à l'amélioration du contexte macroéconomique en Guinée-Bissau. Toutefois, ces encouragements de la communauté internationale ne sauraient être interprétés par les dirigeants bissau-guinéens comme un signe que les tendances et effets négatifs du 1er avril 2010 ont été totalement gommés.

La décision prise le 3 février par la Commission européenne et le Conseil de l'Union européenne d'entamer des consultations avec les autorités bissau-guinéennes, conformément à l'article 96 de l'Accord de Cotonou, montre une fois encore les préoccupations des partenaires internationaux quant aux facteurs potentiels d'instabilité dans le pays.

Je me félicite cependant que les autorités nationales de la Guinée-Bissau aient répondu favorablement à la demande de l'Union européenne (UE) les invitant à mener des consultations. De ce fait, les autorités bissau-guinéennes ont montré qu'elles partageaient les préoccupations de l'UE concernant les sources d'instabilité dans le pays et la nécessité d'y remédier. Le Gouvernement a également pris des mesures positives en envoyant une délégation conduite par son Ministre des affaires étrangères, également présent aujourd'hui, et comprenant le porte-parole du Président, le chef d'état-major des forces armées et un représentant de la Ligue des droits de l'homme – qui est également présent dans cette salle – dans plusieurs capitales européennes pour avoir des échanges bilatéraux avec les acteurs concernés, et préparer les consultations prévues pour le mois de mars à Bruxelles.

Parallèlement, le Premier Ministre s'est rendu à Dakar pour y chercher un appui régional à la Guinée-Bissau dans les consultations à venir avec l'UE, et pour rencontrer les ambassadeurs des États membres de l'UE accrédités à Bissau mais résidant à Dakar.

Selon moi, ces mesures prouvent bien le changement d'approche des dirigeants bissau-guinéens, qui semblent prêts à profiter de ce moment opportun offert par les consultations avec l'UE pour traiter les questions qui ont poussé au retrait et à la suspension de l'appui de l'UE à la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau. J'ai bon espoir que ces consultations produiront des résultats concrets et permettront de renouer avec l'UE en tant que partenaire clef dans l'appui aux réformes en Guinée-Bissau, aux côtés de l'Union africaine, de la CEDEAO, de la Communauté des pays de langue portugaise et de leurs États membres.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mutaboba pour son exposé, et je donne maintenant la parole à S. E. M. Carlos Gomes Júnior, Premier Ministre de la Guinée-Bissau.

M. Gomes (Guinée-Bissau) (*parle en portugais; interprétation en anglais assurée par la délégation*) :

Je voudrais tout d'abord, au nom du Gouvernement de la République de Guinée-Bissau et en mon propre nom, saluer toutes les personnes ici présentes et remercier le Conseil de sécurité de me donner la possibilité de m'adresser à ses membres. Comme c'est la premières fois que je participe à une séance du Conseil de sécurité, je tiens à souligner combien j'apprécie particulièrement le rôle que joue cet organe dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Mon pays est reconnaissant des efforts déployés par l'ONU en vue de promouvoir la stabilité et la paix grâce à sa représentation permanente à Bissau, qui fournit au Secrétaire général des informations pertinentes sur l'évolution de la situation.

Cette séance a lieu à un moment bien précis de notre vie nationale, en raison du lancement des consultations avec l'Union européenne, dans le cadre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou, pour discuter des engagements relatifs aux droits de l'homme et de l'état de droit. En prélude à ces discussions, les institutions de la République et de la société civile ont considéré qu'il importait de prendre des mesures d'information et de sensibilisation concernant certains acteurs et partenaires de développement, et d'établir ainsi des voies de dialogue pour aider notre gouvernement à surmonter les difficultés qui se posent du fait des relations que nous entretenons actuellement avec certains de nos partenaires nationaux et étrangers.

C'est dans ce contexte que je me suis rendu récemment en République du Sénégal, notre voisin, où j'ai fait part d'un certain nombre de mes préoccupations et réflexions aux représentants des pays amis. Et c'est dans ce contexte que je place cette déclaration, dans laquelle je traite de certains des faits économiques et politiques récents et je fais part au Conseil de notre vision et de nos perspectives pour l'avenir, ainsi que des éventuelles options à notre disposition pour relever ensemble les difficiles défis auxquels notre pays est confronté.

Je voudrais donc évoquer les efforts que le peuple et le Gouvernement de la République de Guinée-Bissau ont déployés pour promouvoir les changements en cours dans le pays, et qui ont contribué de manière irréversible à l'instauration de la paix et de la stabilité.

La vie politique au cours de l'actuelle législature en Guinée-Bissau a subi les conséquences des diverses manifestations d'instabilité survenues en 2009 et 2010, en dépit des signes encourageants que nous avons pu voir au début. Les élections législatives de novembre 2008 ont permis l'émergence d'une majorité parlementaire, indiquant un certain retour à la stabilité en matière de gouvernance. Avec la formation d'un nouveau gouvernement en janvier 2009, la Guinée-Bissau a montré depuis le milieu de l'année dernière qu'elle avait vraiment rompu avec le passé et qu'elle était prête à assurer une gouvernance efficace et cohérente et à veiller à l'amélioration progressive des conditions de vie de la population.

Toutefois, les événements tragiques des 1er et 2 mars 2009, qui ont provoqué la mort de deux des personnalités de haut rang du pays – le Président de la République et le chef d'état-major des forces armées – et plus tard de deux hommes politiques influents, ont beaucoup nui à l'image du pays et mis en exergue la fragilité de la situation politique et l'état de développement national. Il importe, toutefois, d'indiquer que, grâce à l'action déterminée du Gouvernement, l'impact de ces événements a été atténué de manière à ce qu'ils ne perturbent ni l'ordre constitutionnel ni les réformes économiques et administratives. Le bon déroulement de l'élection présidentielle anticipée a ravivé l'espoir quant à un nouveau cycle politique accompagné d'une solide stabilité institutionnelle, reposant sur une réelle majorité et sur un gouvernement et un président forts de l'appui de cette force politique.

Toutefois, le soulèvement militaire du 1er avril 2010, l'arrestation de l'ancien chef d'état-major des forces armées et la nomination d'un nouveau commandement militaire ont remis la question de l'instabilité politique à l'ordre du jour de la Guinée-Bissau, suscitant l'inquiétude de la communauté internationale tout entière. La violence et l'instabilité politique engendrées par ces événements ont montré que le processus démocratique dans notre pays n'était pas encore complètement consolidé. Il est manifeste qu'il ne suffit pas, pour instaurer l'état de droit, d'avoir une constitution progressiste qui définit les principes et les règles du processus démocratique ou de tenir des élections couronnées de succès.

C'est dans ce contexte que nous nous sommes attaqués à certains problèmes, comme par exemple comment surmonter des crises politiques et militaires successives; que faire pour restaurer un minimum d'équilibre social; faut-il considérer les officiers de l'Armée impliqués dans le soulèvement militaire comme la cause du problème ou un élément de solution, ou faut-il les tenir à l'écart du dialogue; et

quelles seraient les conséquences de l'une ou l'autre position.

Comme le comprend sans doute le Conseil, les réponses à toutes ces questions dans un État fragile, doté d'un système de défense et de sécurité précaire, ne peuvent être apportées par le Gouvernement seul. Il ne fait aucun doute que le Gouvernement sait qu'il est urgent d'entreprendre les réformes nécessaires dans les domaines de la défense, de la sécurité et de la justice. En vérité, un consensus national s'est maintenant dégagé autour du fait que la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice serait un bon moyen de régler les problèmes rencontrés à ce niveau, car cela implique *ipso facto* une vision et une stratégie pour moderniser et transformer le secteur de la sécurité et les forces armées en acteurs du maintien de la paix et de la consolidation de l'état de droit. Dans les circonstances particulières dans lesquelles nous devions agir, il nous a semblé qu'il importait de renforcer le dialogue entre les acteurs pour apaiser les craintes et diminuer l'incertitude. C'est ce que nous avons fait, et c'est ce que nous continuons de faire tant au niveau des unités de l'Armée que dans la société en général.

Mais avoir la volonté politique et disposer des moyens d'identifier et de réduire les dangers qui menacent le climat de paix et de stabilité du pays ne suffit pas; il faut agir avec détermination. À cet égard, le manque de ressources financières, ou les conditions posées à leur octroi, aura été l'un des obstacles qui ont nui à la dynamique qui s'était créée. Nous ne pensons pas qu'il soit légitime d'essayer de mettre en œuvre des réformes sans la participation active de ceux à qui elles vont profiter, et encore moins de faire dépendre ces réformes de stratégies ou de réalités qui ne sont pas celles de la Guinée-Bissau. Il importe qu'il soit clairement dit que c'est à la Guinée-Bissau qu'il revient de mener le processus de réforme, car seule l'appropriation de ces processus par les Guinéens peut faire que cette réforme soit couronnée de succès et qu'elle atteigne ses objectifs.

Malgré les difficultés que j'ai mentionnées, le Gouvernement a pu mettre en œuvre d'importantes mesures de réforme. Le Gouvernement a effectué en 2008 un recensement biométrique des forces armées et, une année après, en 2009, il a fini de recenser les volontaires engagés dans le combat pour la liberté et la sécurité. Le Gouvernement a établi sous leur forme définitive et adopté le plan établissant les priorités de la réforme des secteurs de la sécurité et de la défense, ainsi que le plan opérationnel qui l'accompagne, donnant ainsi une nouvelle impulsion aux réformes. Au-delà de la remise en état des casernes pour offrir des conditions de vie décentes au personnel militaire et de police, ces efforts comprennent des mesures aidant à renforcer la réduction et la professionnalisation de nos forces armées, la création d'un fonds de pensions et l'élaboration de programmes associés. Cela a rendu possible l'examen du cadre juridique définissant les missions et les prérogatives nouvelles des forces de défense et de sécurité; le lancement officiel, en juin 2010, d'une campagne nationale de sensibilisation et d'information sur la réforme du secteur de la défense et de la sécurité; et la création d'un Fonds de pensions spécial qui garantit le versement immédiat des pensions des officiers de l'Armée ayant atteint l'âge de la retraite. La gestion indépendante du Fonds, alimenté par des contributions versées volontairement par des partenaires de développement et par le Gouvernement, sera confiée à une institution financière par le biais d'un processus d'appel d'offres, déjà lancé, pour plus de transparence et de sécurité.

L'Assemblée nationale populaire a été dotée d'un centre de documentation pour qu'elle puisse renforcer les compétences techniques de son comité directeur pour la réforme du secteur de la défense et de la sécurité, afin qu'il puisse mieux suivre le processus de réforme et améliorer le contrôle politique et démocratique de ce processus. Sur fonds propres et avec l'aide du génie militaire, nous avons remis en état la forteresse d'Amura à Bissau, ainsi que quelques casernes. Nous avons aussi rénové des casernes à Gabú et Quebo en utilisant des fonds extérieurs. Et nous avons créé un centre de formation des forces de sécurité en prélude à une future académie, dont les installations ont été déjà livrées par le Ministère de l'intérieur.

Un laboratoire national d'informatique faisant aussi office de centre de formation sur ordinateur fonctionne officiellement depuis 2010. Il a pour objectif d'améliorer la formation des agents chargés de la sécurité intérieure et des enquêtes criminelles. Le centre a formé 380 officiers de police de divers services dans les domaines suivants : ordre public, police judiciaire, sécurité et renseignement, et immigration. La formation des forces de sécurité à Bafata et Gabú est assurée de manière à aider à lutter contre la traite des enfants et à empêcher la violence, notamment sexiste.

Nous avons aussi créé et déployé une brigade de police modèle, dans le contexte d'un nouveau

paradigme de police citoyenne et de proximité. Nous avons lancé le processus d'inscription, de sélection et de certification des agents de police, dans le souci de remodeler et de développer la capacité de ces forces. Et nous avons créé des unités de surveillance et d'enquête pour lutter contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale. Toutes ces activités montrent que le Gouvernement est attaché à la mise en œuvre des réformes et qu'il tient manifestement à respecter les engagements pris avec ses partenaires de développement.

Nous avons en partie résolu le problème de l'insuffisance des ressources, et notre situation s'est beaucoup améliorée grâce à l'aide fournie à notre gouvernement – notamment d'importantes contributions techniques, matérielles et financières – par le Gouvernement angolais, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest et la Communauté des pays de langue portugaise. Comme le Conseil le sait bien, la République sœur et amie d'Angola est en train d'afficher dans les faits la solidarité dont elle a fait montre sur le plan politique, en faisant en sorte que nous puissions poursuivre les réformes. Il importe de noter, toutefois, que les ressources financières fournies, bien qu'importantes et utiles, ne suffisent pas encore à couvrir tous les sous-programmes que j'ai mentionnés.

L'autre facteur qui menace la stabilité sociale est l'incapacité de notre secteur de la justice à lutter efficacement contre la criminalité. Cela donne à croire que notre pays est devenu un lieu où prospère l'impunité. Nous sommes conscients que l'État ne dispose que d'une capacité réduite de répression à cause de l'insuffisance des prisons, de la désobéissance continue de certains groupes et de la corruption. À cet égard, les retards accumulés dans les enquêtes sur les crimes commis et l'arrestation des hauts fonctionnaires de l'État qui y sont impliqués représentent un problème persistant, en ce qu'il crée la suspicion et l'incertitude quant à la véritable position de l'État vis-à-vis de ces crimes.

Je tiens à réaffirmer que mon gouvernement continuera, comme il se doit, de faire tout son possible pour s'acquitter de ses fonctions, dans la limite des moyens matériels, techniques et financiers mis à la disposition du Bureau du Procureur général. Il est important de dire ici que le Gouvernement attend toujours que la communauté internationale lui apporte l'aide qu'il lui avait demandée après les tragiques événements de mars. Ces demandes – adressées au Secrétaire général, à l'Union africaine, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et à la Communauté des pays de langue portugaise – visent à nous permettre de recruter des experts internationaux qui apporteront un soutien technique aux enquêtes, comme cela a été le cas pour notre voisin, la République de Guinée.

Il convient également de mettre l'accent sur les profonds changements institutionnels auxquels nous procédons actuellement afin de réformer le système judiciaire et d'en améliorer le fonctionnement, et ce dans le plein respect des principes démocratiques, notamment le principe de la séparation des pouvoirs. Tout comme la réforme du secteur de la sécurité et de la défense, la réforme du secteur judiciaire, définie dans le plan national qui vient d'être adopté concernant ce secteur, est fondée sur la formation et les ressources humaines et sur le respect de l'état de droit afin de mettre en place un nouveau système judiciaire où l'impunité n'a pas sa place.

L'utilisation de notre pays pour le transit des stupéfiants faisant l'objet d'un trafic constitue un autre facteur d'instabilité. Il s'agit là d'une utilisation abusive de notre territoire que nous condamnons et qui représente une grave menace à la paix et à la sécurité dans notre sous-région. Il est toutefois important de préciser que notre pays ne tire pas la moindre subsistance de ce trafic de drogues et qu'il n'est pas producteur de drogues, bien au contraire : il lutte contre ce fléau avec tous les moyens dont il dispose. La remise en état des établissements pénitentiaires et la formation technique de la police s'inscrivent dans cet effort, que l'entrée en vigueur du plan de la CEDEAO et de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest contribuera à redynamiser. À cet égard, notre pays vient tout juste de créer une cellule de lutte contre la criminalité transnationale à laquelle participent des éléments des Ministères de la justice, de l'intérieur et des finances.

Les récentes saisies de drogues, avec le concours de l'armée, la confiscation et la mise aux enchères d'avions utilisés pour le transport de drogues, les pistes d'atterrissage rendues inutilisables et la destruction de drogues, de munitions et d'explosifs sont autant de preuves tangibles de ce que nos efforts produisent des résultats positifs. Naturellement, la mise en œuvre de cette stratégie de lutte contre le trafic de drogues exige pour réussir un appui financier, matériel et technique plus cohérent et à plus grande échelle.

À notre avis, la stratégie élaborée par notre gouvernement et présentée lors de la Conférence internationale sur le trafic illicite de drogues, qui s'est tenue à Lisbonne en 2007, doit être revue et renforcée de manière à tenir compte du phénomène du terrorisme qui est aujourd'hui étroitement lié au trafic de drogues. Comme on le sait, le phénomène du terrorisme est de plus en plus sensible dans notre sous-région, à cause de la fragilité de nos États, du fait qu'ils ne contrôlent pas de larges portions de leur territoire, et de la protection et de l'appui apportés aux terroristes par les barons et les cartels de la drogue. C'est la raison pour laquelle la communauté internationale doit accorder une attention particulière aux pays qui, comme la Guinée-Bissau, font désormais partie, bien malgré eux, des circuits de la drogue, car les risques que représente une possible infiltration de ces territoires par des réseaux terroristes sont très graves, et lourds de conséquences imprévisibles pour la sécurité régionale et mondiale.

Dans ce contexte, il convient de mettre rapidement en œuvre les accords que nous avons signés avec les États-Unis d'Amérique et le Venezuela pour lutter contre le trafic de drogues, notamment en veillant à une présence plus active du commandement militaire pour l'Afrique créé par le Gouvernement américain. Comme je l'ai déjà dit, la Guinée-Bissau n'est pas un narco-État et elle ne dispose pas des outils nécessaires pour lutter seule, avec succès, contre le trafic de drogues et le terrorisme.

Le manque de dialogue, que l'on a identifié comme une menace à la paix sociale, est un autre problème auquel nous nous efforçons de remédier, en multipliant les occasions de dialogue entre les Guinéens. En août 2010, une initiative de l'Assemblée nationale populaire a ainsi permis, avec l'appui du Président de la République, d'engager un processus de dialogue et d'auscultation de la société en général, et des membres de l'Assemblée en particulier. De nombreuses initiatives de cet ordre ont été prises, dont je retiendrai ici, en particulier, la tenue d'une conférence pour la paix et la réconciliation nationales qui a rassemblé toutes les forces vives de la nation.

Enfin, la coopération institutionnelle au sein des autorités publiques a été renforcée grâce à un dialogue permanent entre le Président et le Premier Ministre et à leur action conjointe sur les dossiers prioritaires du pays, avec pour résultats une meilleure coordination sur les questions de politique étrangère, et une stabilisation de nos relations extérieures.

L'évolution de la situation dans le domaine économique est prometteuse. Les acquis obtenus peuvent être encore renforcés moyennant un engagement et un soutien continus de la communauté internationale. Notre pays vient d'obtenir une remise importante de sa dette, d'un montant d'environ 1,2 milliard de dollars, suite aux progrès réalisés sur le plan de la stabilisation macroéconomique, à la mise en œuvre des réformes économiques et à l'amélioration du climat des affaires. S'agissant de la gestion des finances publiques, les réformes mises en œuvre nous ont permis d'obtenir un meilleur équilibre budgétaire et de réduire le déficit primaire. L'augmentation des recettes publiques et de l'aide budgétaire permettra au Gouvernement de régulariser certains versements, au titre notamment du paiement du salaire des fonctionnaires, et du service de sa dette intérieure, ce qui permettra par contrecoup de renforcer la confiance des acteurs économiques, d'apporter des liquidités au système bancaire et d'apaiser les tensions sociales.

Pour ce qui est de l'amélioration du climat des affaires, nous avons engagé des réformes visant à réduire la bureaucratie, à simplifier et à encourager la création d'entreprises et l'obtention de licences commerciales. Dans le but d'attirer les investissements directs étrangers, nous avons engagé un vaste programme de restructuration dans certains secteurs primordiaux, tels que l'énergie, les télécommunications et les ports.

Dans le domaine social, les indicateurs relatifs à la santé et à l'éducation sont en légère hausse, bien que le pays ait encore des défis importants à relever pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. L'espérance de vie, tout comme les indicateurs relatifs à la santé et à l'éducation, reste peu élevée, et une grande partie de la population continue de vivre dans la pauvreté. Car, tout en reconnaissant les progrès accomplis et les dynamiques internes qui ont offert de nombreux débouchés nouveaux aux Guinéens, nous nous devons de souligner que le pays connaît toujours les affres de la pauvreté, qui touche, hélas, plus de 60 % de la population. Or la pauvreté peut être à l'origine de grands problèmes sociaux, tels que l'instabilité, les crises et tensions sociales et la criminalité. Les privations chroniques dont souffrent certains secteurs de notre société ont servi d'argument pour justifier certains comportements qui attentent à la paix et à la stabilité. Pourtant, la Guinée-Bissau, grâce aux dimensions réduites de son territoire, à sa faible démographie et à la jeunesse de sa population ainsi

qu'à son fort potentiel économique, dispose de ressources plus que suffisantes pour éliminer la pauvreté.

Compte tenu des défis que notre pays doit relever en matière de développement, aussi bien que de ses forces et de ses faiblesses, le Gouvernement a revu sa stratégie générale en matière de réduction de la pauvreté. Dans les cinq prochaines années, nous continuerons donc de mettre l'accent, dans le cadre de notre deuxième plan stratégique national de réduction de la pauvreté, sur la modernisation et sur la mise en œuvre de politiques visant à améliorer l'accès aux services sociaux et à valoriser les secteurs dotés du plus fort potentiel de croissance, tels que l'agriculture, l'industrie agroalimentaire, la pêche, le tourisme et le secteur minier ainsi que sur des investissements importants dans l'infrastructure. Cette stratégie a pour but d'engendrer une croissance rapide et durable, grâce à une diversification sectorielle progressive et à l'ouverture de l'économie au commerce régional et international et aux investissements étrangers. Il faudra pour ce faire considérablement développer le secteur privé et accroître la transparence pour favoriser les investissements. Le succès passe par l'appui de la communauté internationale – notamment en ce qui concerne les secteurs sociaux et la remise en état et le renforcement de l'infrastructure de base qui a été en grande partie détruite pendant le conflit politico-militaire.

La réussite économique du pays dépend de la stabilité politique et de la paix. Par conséquent, les réformes des secteurs de la défense, de la sécurité, de la justice et de l'administration publique restent prioritaires pour nous. Je ne doute pas que les avancées et les reculs du processus de consolidation de la gouvernance démocratique puissent faire hésiter certains partenaires à continuer d'appuyer la Guinée-Bissau. Cependant, j'attire l'attention des membres sur le fait que certaines personnes ont peur du changement par ignorance ou par manque d'information. Cette crainte était très nette chez les militaires, qui estimaient que la réforme aurait des conséquences négatives sur leur statut social et leur qualité de vie. Les campagnes intensives de sensibilisation et les débats stratégiques menés dans le cadre du processus de réconciliation ont donné des résultats positifs à cet égard.

L'instabilité et les crises cycliques ne doivent pas être considérées comme une fatalité. La Guinée-Bissau n'est pas un État failli. Nous sommes conscients de la fragilité de nos institutions, mais nous sommes déterminés à entreprendre des réformes d'envergure, stratégiques et structurelles, à intensifier la lutte contre le trafic de drogue et à promouvoir une croissance économique durable. Nous avons un programme très ambitieux pour notre pays. Sa concrétisation est tributaire de plusieurs facteurs, notamment les efforts intérieurs et extérieurs.

Le Gouvernement continue d'insister sur la nécessité que la communauté internationale soit plus engagée. Mon pays a reçu des signes encourageants de la part de certains États qui, bien que préoccupés par les problèmes que nous rencontrons, estiment que si la Guinée-Bissau continue d'avancer vers la paix et le progrès, elle a toutes les chances de s'engager dans la voie du développement.

L'Union européenne est un acteur mondial, primordial pour le développement des peuples. Nous pensons qu'elle devrait poursuivre ses activités dans le pays, qui sont extrêmement bénéfiques et contribuent à améliorer les conditions de vie de la population et à rendre possible les changements auxquels nous aspirons tous.

Nous comptons sur l'appui de tous les membres du Conseil de sécurité dans les consultations que nous allons bientôt entamer avec l'Union européenne. La qualité du rapport qui vient d'être présenté au Conseil (S/2011/73) est la preuve indéniable que les membres du Conseil suivent de près l'évolution de la situation dans notre pays et que les efforts et l'enthousiasme de la Guinée-Bissau méritent la confiance du Conseil.

Nous profitons de notre participation à cette importante séance pour exprimer notre préoccupation face aux événements qui ont suivi l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire, et aux manifestations récentes en Tunisie et en Égypte – dont les répercussions sur les autres pays d'Afrique du Nord et sur le Moyen-Orient restent une inconnue. En tant que pays en difficulté, qui sait les conséquences de la guerre et de la violence, nous demandons instamment à l'ONU et à tous les pays épris de paix de se mobiliser pour trouver rapidement des solutions et éviter de nouvelles catastrophes dont les effets pourraient s'avérer dévastateurs pour l'avenir de nos démocraties et du monde en général.

Pour terminer, j'exprime à nouveau notre reconnaissance à tous les membres du Conseil de sécurité ici présents et je me félicite de la tenue de la présente séance, qui, selon moi, a permis de nous

rapprocher à un moment crucial de la vie politique et économique de mon pays.

Mme Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. le Premier Ministre Carlos Gomes Júnior de sa déclaration.

Je vais maintenant présenter un exposé en ma qualité de Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. Carlos Gomes Júnior, Premier Ministre de la Guinée-Bissau, et je le remercie de sa déclaration. Je tiens également à souhaiter une chaleureuse bienvenue aux Ministres des affaires étrangères, de la défense nationale, de la justice et de l'économie, de la planification et de l'intégration régionale de la Guinée-Bissau et aux autres membres de la délégation bissau-guinéenne. La présence d'une délégation de ce niveau à la présente séance et à la réunion de la formation organisée hier montre clairement la détermination du pays à accroître sa coopération avec la communauté internationale.

Je félicite le Premier Ministre de la Guinée-Bissau de l'intervention détaillée qu'il vient de faire, qui nous permet de mieux comprendre les nombreux problèmes auxquels est confrontée la Guinée-Bissau et les occasions qui s'offrent à elle. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Joseph Mutaboba, de son exposé et du travail louable qu'il accomplit à Bissau.

Ces derniers mois, la formation a axé ses travaux sur des domaines spécifiques, notamment la réforme du secteur de la sécurité, l'état de droit, la lutte contre le trafic de drogue et l'impunité, la réponse aux préoccupations des jeunes et des femmes et l'appui au renforcement des institutions. Nous n'avons pas oublié qu'il importe aussi d'encourager la création d'emplois et de promouvoir une économie plus vigoureuse, qui sont des éléments primordiaux d'une stratégie de consolidation de la paix.

À une réunion de la formation tenue le 22 novembre 2010, les membres ont entendu des exposés des représentants du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. Ces représentants ont souligné les progrès importants accomplis par la Guinée-Bissau ces dernières années dans les domaines de la gestion macroéconomique et des finances publiques, ce qui a entraîné le retour de la croissance économique, la baisse de l'inflation et l'augmentation des recettes fiscales. Ils ont estimé que la Guinée-Bissau était en bonne voie pour atteindre le point d'achèvement au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Sur la base de ces échanges avec le FMI et la Banque mondiale, les membres de la formation ont décidé d'appuyer les délibérations des conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale concernant la Guinée-Bissau.

En décembre dernier, les Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale ont déclaré que la Guinée-Bissau avait atteint le point d'achèvement au titre de l'Initiative en faveur des PPTE et ont décidé d'approuver un allègement de la dette du pays à hauteur de 1,2 milliard de dollars. Je suis convaincue que les mesures adoptées par les institutions financières internationales contribueront à guider la Guinée-Bissau vers un cercle vertueux, puisqu'elles vont, entre autres effets positifs, permettre de normaliser les relations de la Guinée-Bissau avec les créanciers extérieurs – notamment les membres du Club de Paris, de l'Association internationale de développement et du Fonds africain de développement –, ouvrant potentiellement la voie à un nouvel allègement de la dette; d'envoyer un signal positif aux donateurs et aux investisseurs internationaux; de réduire la dépendance du pays en matière d'aide budgétaire; d'accroître la marge de manœuvre budgétaire pour les programmes sociaux; et de vérifier et consacrer les progrès accomplis par le Gouvernement bissau-guinéen en matière de gestion macroéconomique, ce qui ne manquera pas de renforcer les autorités et les institutions civiles du pays. Une nouvelle chance se présente donc à la Guinée-Bissau.

Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2011/73), les réformes clefs de l'économie et de l'administration publique vont de l'avant alors même que le Gouvernement bissau-guinéen cherche à améliorer la discipline budgétaire. La croissance économique devrait atteindre 4 % en 2010, contre 3 % en 2009. Le Gouvernement a également réussi à accroître ses recettes fiscales grâce aux réformes budgétaires qu'il a entreprises et compte qu'en 2011, il disposera des ressources nécessaires pour couvrir des dépenses allant au-delà du paiement des salaires.

Il convient également de noter que le Comité directeur mixte du Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé le Plan d'action prioritaire pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau durant la

période 2011-2013, qui définit les priorités pour les deux à trois prochaines années, notamment le renforcement des institutions démocratiques et l'état de droit, et la revitalisation de l'économie et des services sociaux de base. À cet égard, nous nous félicitons que le Secrétaire général ait recommandé une allocation d'un montant maximum de 16,8 millions de dollars du Fonds pour la consolidation de la paix pour la mise en œuvre du Plan prioritaire.

Je trouve encourageants les progrès faits par la Guinée-Bissau dans l'élimination des incidences néfastes des événements du 1er avril 2010. La libération du vice-amiral Zamora Induta et d'autres hauts fonctionnaires illustre ces efforts. Je note également à cet égard les mesures positives prises par les dirigeants du pays, particulièrement le Président Malam Bacai Sanhá et le Premier Ministre Carlos Gomes Júnior, pour marquer à nouveau qu'ils sont résolus à approfondir le dialogue et à poursuivre les négociations politiques.

Le peuple et le Gouvernement bissau-guinéens s'emploient à surmonter les revers du passé récent. Les membres de la formation invitent les autorités nationales à prendre d'autres mesures concrètes pour lutter contre l'impunité et renforcer l'état de droit et la subordination du pouvoir militaire au pouvoir civil.

La réforme du secteur de la sécurité revêt une importance fondamentale. Les membres de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix ont accueilli avec satisfaction la feuille de route, appuyée par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté des pays de langue portugaise, établie pour la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau, et espéraient qu'elle serait rapidement approuvée par la CEDEAO. Ils ont encouragé le Gouvernement de la Guinée-Bissau à s'engager pleinement à l'appliquer.

La lutte contre le trafic de drogue est une question qui préoccupe profondément les membres de la Commission. Pour lutter efficacement contre le trafic de drogue, il faut des institutions publiques pleinement opérationnelles, en particulier dans les secteurs de la justice et de la sécurité, ainsi qu'une volonté politique ferme. Nous soulignons l'importance d'une approche régionale et du rôle joué par la CEDEAO à cet égard.

Tant au niveau des gouvernements que collectivement, nous devons faire mieux et plus pour appuyer la mise en œuvre du plan d'action régional de la CEDEAO et de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. À cet égard, nous nous félicitons de la lettre que le Premier Ministre Carlos Gomes Júnior a adressée au Secrétaire général le 27 octobre 2010, dans laquelle il a exprimé le plein engagement du Gouvernement de la Guinée-Bissau à lutter résolument contre le fléau du trafic de drogue et la criminalité organisée qui y est associée. La signature d'un mémorandum d'accord entre les Ministères de la justice, de l'intérieur et des finances pour la création d'une cellule de lutte contre la criminalité transnationale en Guinée-Bissau est un autre pas dans la bonne direction. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt la nomination des membres de cette cellule de lutte contre la criminalité transnationale et l'examen des moyens par lesquels la Commission de consolidation de la paix peut appuyer ces efforts.

Les efforts internationaux de consolidation de la paix en Guinée-Bissau ne doivent pas s'en remettre uniquement à la coopération en matière de sécurité. Pour une paix durable, les fondements du développement socioéconomique doivent être renforcés. Nous devons appuyer les efforts de renforcement des capacités et aider le pays à revitaliser son économie. Au bout du compte, c'est une économie dynamique et la création d'emplois qui permettront de générer les revenus nécessaires pour la fourniture des services de base aux populations et d'inscrire dans la durée le bon fonctionnement de l'État.

Nous devons tirer parti de cette dynamique positive. Le dialogue et la coopération avec la Guinée-Bissau sont plus que jamais nécessaires pour aider ce pays à instaurer une gouvernance démocratique et à régler de manière efficace les principaux problèmes. La communauté internationale doit accroître son appui à la Guinée-Bissau pour l'aider à renforcer la stabilité politique dans le pays, promouvoir la réconciliation, lutter contre l'impunité et la criminalité organisée et promouvoir le développement socioéconomique.

Nous devons persévérer dans les efforts collectifs que nous déployons pour soutenir la Guinée-Bissau. À cet égard, les autorités nationales doivent poursuivre leurs efforts visant à rétablir complètement la confiance internationale. Cela signifie également que les partenaires internationaux doivent voir au-delà des

récents revers et appuyer la stabilité politique et économique à long terme du pays.

Je reprends mes fonctions de Présidente du Conseil.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 25.